

PAGE DE SIGNATURE

Pays : Mauritanie

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s) : La bonne gouvernance, la démocratie et l'État de droit sont promus et renforcés dans la perspective du développement social et économique durable.

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) :

Effet 1 : Les conditions matérielles de fonctionnement du Parlement sont améliorées.

Effet 2 : L'administration parlementaire est plus performante.

Effet 3 : Les parlementaires connaissent mieux leur rôle et sont en mesure d'exercer plus efficacement leurs missions de représentation et de contrôle.

Effet 4 : Le Parlement mobilise et coordonne plus efficacement ses ressources.

Partenaire(s) de mise en œuvre : Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)

Autres partenaires : UNDESA (projet ICT for Parliaments), Parlement français, APF, GTZ...

Période du programme : 2009-2012

Composante du programme :
Gouvernance/Appui institutionnel

Titre du projet : Appui au parlement

Numéro du projet : 00070061

Durée du projet : 4 ans

Modalité de gestion : NEX

Budget total : 750.000 \$ *

Frais administratifs : 7% (52 500 \$)

Source de financement : Programme
Global de renforcement parlementaire
GPPS (PNUD)

*Montant indicatif : le budget est susceptible de varier selon la disponibilité effective des fonds

Approuvé au nom du Parlement :

Signature (Secrétaire General de l'Assemblée Nationale)

Date 6-5-09

Signature (Secrétaire General du Sénat)

Date 7-5-09

Approuvé au nom du PNUD : Narjess Saidane, Représentante Résidente en

Signature

Date 7/5/09



SOMMAIRE

I. ANALYSE DE LA SITUATION	4
A. CONTEXTE :	4
B. ANALYSE DES DISFONCTIONNEMENTS	5
1. <i>MANQUE DE MOYENS MATERIELS</i>	5
2. <i>PROBLEMES DE COMPETENCES ET D'ORGANISATION (LIES AUX RESSOURCES HUMAINES)</i>	6
a) Manque de personnel qualifié au niveau de l'administration :	6
b) Absence d'assistants parlementaires :	6
c) Faible compétence des parlementaires :	7
3. <i>PROBLEMES LIES AUX PRATIQUES ET REGLES</i>	7
4. <i>SYNTHESE DES BESOINS</i>	7
II. STRATEGIE D'INTERVENTION	8
III. AXES PRINCIPAUX ET CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION.....	10
V. SUIVI ET EVALUATION.....	12
VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL ET BUDGET	13
VII. CADRE JURIDIQUE	13
VIII. ANNEXES	14
A. CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES	14
B. CADRE DES RISQUES ET DES ELEMENTS ATTENUANT LES RISQUES	22
C. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (AWP).....	25
D. LETTRE D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE PARLEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI.....	31
E. TERMES DE REFERENCE DES DIRECTEURS DE PROJET.....	34



I. ANALYSE DE LA SITUATION

A. CONTEXTE :

La Constitution actuelle de la RIM a été adoptée le 20 juillet 1991 et accorde une place importante au Parlement, en vue d'équilibrer un exécutif bicéphale, partagé entre un Président de la République et un Premier Ministre. Cependant, la réalité est bien différente du schéma constitutionnel. Les difficultés de fonctionnement dont souffre le Parlement mauritanien résultent de l'absence de tradition parlementaire bien ancrée dans le pays et de la succession de régimes autoritaires suite à l'indépendance du pays en 1960.

Il est possible de distinguer deux phases d'évolution concernant le rôle et les pouvoirs du Parlement depuis l'adoption de la Constitution en vigueur. La première, de 1991 à 2005, a vu un Parlement, pour l'essentiel, réduit à une 'chambre d'enregistrement'. La seconde, depuis la transition initiée en 2005, a été marquée par une ouverture indéniable. Suite aux élections de novembre 2006, le nouveau Parlement élu a fait preuve d'une volonté de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu. Ceci a été renforcé par l'absence d'un parti hégémonique à l'Assemblée Nationale comme au Sénat et la volonté des partis d'opposition représentés au parlement de jouer un rôle constructif. Par ailleurs, le Parlement compte désormais près de 18 % de femmes, élues grâce à une loi imposant un quota de 20 %, promulguée durant la transition. Cependant, en l'absence d'une culture parlementaire bien établie, certains 'réflexes' perdurent, le Parlement oscillant parfois entre indépendance et soumission vis-à-vis de l'Exécutif.

Suite aux dernières élections, le PNUD/Mauritanie a mis en œuvre un projet d'Appui au Parlement d'une durée de deux ans, essentiellement centré sur le Sénat (la Coopération allemande appuyant en grande partie l'Assemblée Nationale). Ce projet a notamment abouti à l'élaboration et à l'adoption par les deux Chambres d'une Stratégie de Développement Parlementaire sur cinq ans, accompagnée d'un plan d'action.

C'est dans le cadre de cette nouvelle dynamique qu'a eu lieu une mission du programme global de renforcement parlementaire (GPPS) en septembre 2007. A l'issue de la mission, il a été recommandé d'inclure la Mauritanie dans la prochaine phase du programme

Suite au coup d'état du 6 août dernier, qui a renversé le Président élu, le pays connaît une nouvelle crise politique et institutionnelle. Toutefois, le Parlement continue de siéger et, à ce stade, il semble peu probable que des élections législatives aient lieu avant la fin de la législature en cours. Tout au long de cette période, le Parlement a joué un rôle important en termes de propositions de sortie de crise, telle que l'élaboration d'une 'feuille de route, qui a été discutée et approuvée lors des états généraux de la démocratie' qui se sont déroulés en décembre 2008. A l'issue de ces Journées, des élections présidentielles sont prévues, en juin 2009.

Depuis le début de la crise, les agences des Nations unies n'ont pas suspendu leurs programmes respectifs, tout en évaluant au cas par cas l'opportunité de certaines activités, susceptibles d'interférer avec la situation politique.

Dans ce contexte sensible, le PNUD continue à apporter un appui technique au travail du Parlement, dont le rôle s'avère indispensable dans la consolidation de la démocratie dans le pays. A ce titre, il est utile de souligner que toute action en vue d'appuyer le Parlement devra

être centrée non seulement sur l'amélioration du fonctionnement des assemblées, mais aussi sur un effort en vue de replacer le travail parlementaire dans une perspective plus large, incluant les partis politiques, la société civile, etc.

B. ANALYSE DES DISFONCTIONNEMENTS

En février 2008, le Parlement s'est engagé, pour la première fois, dans l'élaboration de sa propre Stratégie de Développement sur cinq ans, avec l'appui du PNUD. L'élaboration de ce document a été l'occasion de dresser un état des lieux des dysfonctionnements et des besoins de cette institution.

Les dysfonctionnements identifiés sont de nature très diverse et peuvent être regroupés en trois ensembles : (1) le manque de moyens matériels, (2) les problèmes de compétences et d'organisation et (3) les problèmes liés aux pratiques et règles applicables.

Dans l'ensemble, les besoins du Parlement, tant en terme de ressources humaines que financiers, sont loin d'être satisfaits. En 2008, le budget accordé au Parlement ne s'élevait qu'à dix millions de dollars, ce qui permet à peine de couvrir ses frais de fonctionnement.

1. MANQUE DE MOYENS MATERIELS

Le problème majeur dénoncé par l'ensemble des acteurs parlementaires consiste en une insuffisance criante des moyens matériels. Or, l'existence de ces moyens constitue un préalable à toute action de renforcement des capacités du Parlement.

Les deux chambres du Parlement mauritanien sont situées dans deux bâtiments différents, éloignés l'un de l'autre. Elles font toutes les deux face à de graves insuffisances d'infrastructures, mais l'Assemblée Nationale, du fait du nombre important de députés (95 contre 56 sénateurs) par rapport aux locaux disponibles, est plus gravement handicapée.

Le Parlement ne dispose pas d'un nombre suffisant de bureaux: si le Sénat jouit d'un espace minimal suffisant à son fonctionnement, l'Assemblée ne compte que 17 bureaux pour l'ensemble du personnel administratif et quelques bureaux individuels ou collectifs pour les députés. Ainsi, les Commissions n'ont pas la possibilité de siéger en même temps, tandis que les groupes parlementaires se voient obligés de louer des locaux extérieurs.

Les moyens de communication, des plus classiques aux plus modernes, font largement défaut. Seuls quelques bureaux sont dotés de lignes téléphoniques, internes comme externes. Le Sénat dispose d'un Intranet, mais il reste peu utilisé, tandis que l'Assemblée Nationale vient, récemment, de se doter d'une connexion Internet wifi et d'un site web.

Par ailleurs, on relève un nombre fort insuffisant d'ordinateurs, d'imprimantes et de photocopieuses, difficilement accessibles aux parlementaires, du fait de leur emplacement dans quelques bureaux de l'administration. A l'Assemblée Nationale, l'administration se partage quatre ordinateurs et dispose de deux photocopieuses. Le Sénat dispose, quant à lui, de neuf ordinateurs (cinq en fonction) et trois photocopieuses, dont deux vétustes. Il est également nécessaire de souligner la vétusté et l'insuffisance du matériel de traduction simultanée, aussi bien en plénière que pour les commissions.

Enfin, il n'existe à ce jour aucun service de documentation et d'archivage au Parlement. L'Assemblée Nationale ne dispose pas d'un tel service par manque de locaux. Quant au Sénat, un local est utilisé pour entreposer des documents variés, mais aucun travail de classification n'a été réalisé et aucun personnel n'est affecté à cette tâche.

2. PROBLEMES DE COMPETENCES ET D'ORGANISATION (LIES AUX RESSOURCES HUMAINES)

Les parlementaires et leur administration dénoncent un manque de qualification et de compétence au sein du Parlement, touchant non seulement le personnel administratif, mais aussi les parlementaires eux-mêmes. Ce manque de compétence est renforcé par des problèmes d'ordre organisationnel.

a) Manque de personnel qualifié au niveau de l'administration :

Au sein de l'administration parlementaire, on peut constater une disparité flagrante entre un sur-effectif de personnel peu qualifié, et un sous-effectif des cadres disposant des compétences requises. En totalité, le personnel du Parlement est constitué d'environ 400 agents, toutes catégories confondues, parmi lesquels 120 agents administratifs, dont environ 80 pour l'Assemblée Nationale et une trentaine pour le Sénat. Moins de la moitié sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Les cadres sont au nombre de 12 au Sénat et de 20 à l'Assemblée Nationale. Il faut toutefois noter que moins d'une dizaine de cadres sont effectivement opérationnels dans chacune des assemblées. Ces quelques cadres ne répondent pas aux besoins en expertise des deux assemblées, notamment dans des domaines clés du travail parlementaire, tels que le droit, l'économie et les finances publiques. De plus, en l'absence d'un organigramme clair, il règne une grande confusion concernant les rôles de chacun, et les cadres sont souvent obligés d'assumer des tâches qui ne sont pas les leurs.

Au niveau technique, le manque de ressources humaines qualifiées et suffisantes se fait également sentir. C'est le cas dans le domaine informatique, de la traduction ou encore du service de la séance.

Tous ces problèmes sont aussi liés à l'absence de services de ressources humaines au sein du Parlement. Ceci rend difficile à la fois l'organisation et la gestion de la fonction publique parlementaire et le recrutement de nouveaux fonctionnaires pour remplir les tâches non couvertes.

Ce n'est que très récemment (lors de la dernière session parlementaire 2008-09) que la commission des réformes de l'Assemblée a élaboré et adopté un nouveau plan de restructuration de son personnel, incluant un organigramme ainsi qu'un nouveau Statut de la Fonction Publique Parlementaire. Dans ce contexte, l'Assemblée a décidé de réduire son personnel, toutes catégories confondues, à environ 280 personnes, et prévoit d'effectuer de nouveaux recrutements dans les mois qui viennent.

b) Absence d'assistants parlementaires :

A l'heure actuelle, les parlementaires n'ont pas les moyens de recruter des assistants parlementaires. Ceci implique qu'ils sont constamment appelés à assurer de multiples tâches, y compris administratives, au détriment de leur mission première. Dans d'autres cas, ils ont

tendance à combler l'absence d'assistants par des fonctionnaires parlementaires pour remplir des tâches politiques qui ne relèvent pas des attributions de ces derniers. Cette situation révèle le manque d'un statut clair et spécifique de la fonction publique parlementaire.

c) Faible compétence des parlementaires :

Les parlementaires souffrent d'un faible niveau de compétence (avec de fortes disparités), ceci étant aggravé par un manque d'appui dans l'exercice de leurs fonctions. Les multiples tâches que doivent assumer les parlementaires nuisent à l'exercice de leurs missions principales, telles que la fonction de représentation ou celle de contrôle.

1. PROBLEMES LIES AUX REGLES ET AUX PRATIQUES

Le manque d'organisation, autant politique que technique, semble être la cause majeure des difficultés constatées. L'ensemble des dysfonctionnements susmentionnés contribuent à démotiver les parlementaires. Par ailleurs, certaines pratiques de l'Exécutif ne facilitent pas le travail parlementaire, telles que la rétention d'informations ou la lenteur dans la transmission des documents.

Quant à la proximité entre les parlementaires et les citoyens, les électeurs expriment souvent un manque de confiance dans leurs représentants. Ceci s'explique par une insuffisante médiatisation des activités parlementaires, elles-mêmes limitées par des temps de sessions trop courts. A ceci s'ajoute un déficit d'organisation et de proximité des parlementaires avec leurs circonscriptions entre les sessions. Dans l'ensemble, ces difficultés contribuent à décourager l'initiative des élus.

Sur le plan des textes juridiques régissant le travail parlementaire, plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, tant les parlementaires qu'une partie de l'administration connaissent peu de tels textes. A cela s'ajoute une inadaptation de ces règles à la spécificité du contexte mauritanien, due au 'mimétisme' à l'égard de la France. Ce phénomène a entraîné une limitation drastique des pouvoirs du Parlement en faveur de l'Exécutif, au nom de la rationalisation du parlementarisme, dans un environnement où le parlement est déjà faible. A titre d'exemple, le domaine de la loi est strictement encadré (article 57 de la Constitution), le pouvoir réglementaire disposant d'un domaine de droit commun. De même, l'ordre du jour du Parlement est contrôlé par le Gouvernement, à travers la conférence des présidents. De plus, en matière d'adoption des textes législatifs, la procédure de l'article 75 permet au Gouvernement de « considérer » un texte en débat « comme adopté », en l'absence d'un vote, du moment où aucune motion de censure n'a été déposée dans un délai de vingt quatre heures, etc.

2. SYNTHÈSE DES BESOINS

L'ensemble des dysfonctionnements et des difficultés énumérés affecte le fonctionnement du Parlement, notamment à travers :

- Le manque d'infrastructures de base paralyse le travail parlementaire et désorganise celui des commissions et des groupes, mal installés et équipés.
- Le problème de l'inadéquation des profils des élus et des cadres techniques avec les exigences de leur travail entraîne des insuffisances et une lenteur dans la performance du Parlement.

- Le manque de matériel et d'équipement amplifie la faiblesse technique des cadres et des parlementaires et ne permet pas un traitement rapide des textes, leur diffusion et leur adoption dans les délais.
- Le manque de proximité entre les parlementaires et les citoyens contribue à renforcer une perception négative du travail du Parlement, celle-ci participant à la démotivation et au découragement des initiatives des élus.

Le Parlement n'est pas encore capable de mobiliser et de coordonner les ressources et appuis de l'Etat et des bailleurs de fonds externes.

II. STRATEGIE D'INTERVENTION

Le projet s'inscrit dans l'effet 1 de l'UNDAF 2009-2010 (la bonne gouvernance, la démocratie et l'Etat de droit sont promus et renforcés dans la perspective du développement social et économique durable) et correspond à la première composante du CPD 2009-2010, à savoir le renforcement des institutions de gouvernance.

Par ailleurs, le projet suit l'approche du GPPS phase III, quant au renforcement des capacités du parlement au niveau national afin de promouvoir son implication active dans l'atteinte des OMDs, de renforcer son pouvoir de contrôle de l'Exécutif, etc. ; Au niveau régional, il se propose de promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre les pays arabes et d'Afrique de l'ouest et centrale.

Le projet s'inscrit également dans l'esprit du Programme d'Action d'Accra, adopté le 4 septembre 2008, conférant aux Parlements des pays en développement un rôle majeur afin d'assurer l'efficacité de l'aide.

Plus spécifiquement, il découle de la **Stratégie de Développement Parlementaire**, validée en février 2008 par le Parlement mauritanien. Il a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des priorités identifiées dans ce document. A cette fin, **il se propose d'intervenir sur les dimensions suivantes :**

1. Création d'un environnement favorable à la mise en œuvre du travail parlementaire, notamment par les biais du renforcement des capacités de l'administration, condition essentielle pour permettre aux élus d'assumer leur mission.

2. Faire jouer au Parlement un rôle d'impulsion de politiques de développement permettant la réalisation des OMD, ce qui suppose qu'il participe à la création d'un environnement propice, incluant la lutte contre la corruption, la prévention des crises, la participation des femmes dans les processus de prise de décisions, etc.

3. Renforcer le pouvoir de représentation du Parlement à travers une proximité accrue des élus vis-à-vis des citoyens permettant de mieux prendre en compte les besoins et aspirations réels de ces derniers.

L'analyse des dysfonctionnements ayant montrée que les capacités matérielles du Parlement sont encore embryonnaires, le projet entend développer une composante consacrée à l'acquisition d'équipements et de matériels, qui constitue un préalable au développement des capacités de l'institution. Le volet « équipements et matériels » sera destiné essentiellement au Sénat, l'Assemblée Nationale ayant été incluse dans le programme « ICT for Parliaments », devant être engagé par UNDESA.

Par ailleurs, le projet exploitera dans sa mise en œuvre les partenariats entre le PNUD et le Parlement français d'une part et entre le PNUD et l'APF d'autre part, pour fournir des expertises ponctuelles, en tant que de besoin.

En vue d'assurer la **durabilité** des actions entreprises, le projet se base sur une forte appropriation nationale. Les activités prévues seront organisées en étroite coordination avec les instances parlementaires et pilotés par celle-ci, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Parlementaire. Il est envisagé, plus précisément, de renforcer les capacités du Parlement en matière de mobilisation de ressources ainsi que de coordination de l'aide, afin d'assurer la pérennisation des financements et une gestion efficace de l'aide.

III. CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES

L'objectif du projet est de créer un environnement favorable afin de permettre au Parlement mauritanien de jouer pleinement son rôle et de remplir ses fonctions : législative, de contrôle et de représentation. A cet effet, il est centré sur les **principaux axes suivants** :

Amélioration du fonctionnement des services par le biais d'un renforcement des moyens matériels :

Ce volet vise à permettre au Sénat de disposer des équipements essentiels en termes de communication et de documentation. Plus spécifiquement, il est prévu d'équiper les bureaux clés en matériel informatique, de fournir un site web, ainsi que de moderniser le centre de documentation, à travers l'archivage et la numérisation des documents disponibles. Le même travail sera fait à l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet « ICT for Parliaments » devant être mis en œuvre par UNDESA.

Renforcement des capacités des fonctionnaires au travers de formations thématiques et techniques, ainsi que de la réforme de la fonction publique parlementaire et des services techniques :

A travers cet axe il est envisagé d'accompagner les deux chambres dans l'application du nouveau Statut de la Fonction Publique Parlementaire, qui garantit l'indépendance de l'administration du parlement. Des formations sont également prévues au profit des fonctionnaires, selon les spécificités de leurs services et directions, y inclus en matière de TIC.

Renforcement des capacités des élus par le biais d'une meilleure compréhension de leur rôle, une amélioration de la qualité de leur travail, par des formations thématiques et techniques, et une proximité accrue avec les citoyens :

Ce volet se fera à travers un accompagnement ponctuel des commissions en matière juridique et de finances publiques, ainsi que par des formations, notamment au sein des groupes parlementaires, dans les domaines prioritaires du développement (OMDs, lutte contre la corruption, etc.). Par la suite, il est prévu de former une équipe d'experts, fonctionnaires permanents des deux chambres, qui devant garantir un appui pérenne.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des femmes parlementaires en vue de leur permettre de devenir une force de proposition en matière de politiques de développement et de renforcement de l'unité nationale.

Un appui spécifique est prévu au profit des groupes parlementaires, tant politiques que thématiques, notamment les groupes pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Pour ce qui est des groupes politiques, il s'agit, dans un premiers temps, de les

sensibiliser sur leurs rôle et fonctions au sein du Parlement et de les appuyer à mieux structurer leur travail.

Ensuite, il est envisagé de faciliter la communication entre les parlementaires et leurs circonscriptions respectives, à travers la mise en place d'une radio parlementaire et des auditions publiques, impliquant la société civile. Cet axe inclut également les règles et des pratiques parlementaires à travers une éventuelle amélioration du règlement intérieur et la publication de guides pratiques à destination des parlementaires.

Renforcement des capacités de mobilisation et de coordination des ressources du Parlement :
Ce volet permettra d'améliorer les capacités organisationnelles et de communication du Parlement, afin de mobiliser des ressources supplémentaires et de les coordonner de façon efficace.

Priorités du plan de travail 2009

Compte tenu de la date tardive de démarrage du projet (prévue en avril/mai 09), les délais pour de mise en œuvre des activités durant la première année s'avèrent très courts. A cela s'ajoute l'instabilité politique et ses retombées sur le travail parlementaire. Dans ce contexte, il pourrait être nécessaire de reformuler les priorités pour l'année 2009, au cas où il ne serait pas possible de mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues dans l'AWP 2009 (ci-joint).

- Tout d'abord, le projet accorde une importance capitale à la **réforme administrative** en cours lancée par l'Assemblée nationale et, en partie, par le Sénat, qui a connu une forte accélération ces derniers mois. La mise en place d'une administration performante et fonctionnelle est une *conditio sine qua non* du fonctionnement du Parlement. Il est donc prioritaire d'accompagner ce processus, de renforcer les capacités du nouveau personnel et des services administratifs existants et à mettre en place.

Comme indiqué dans sa Stratégie de Développement Parlementaire, le parlement mauritanien souffre d'un manque criant d'équipements et de moyens de communication et de recherche. L'inexistence d'un minimum d'équipements modernes de base empêche sérieusement le fonctionnement de cette institution. La deuxième priorité est donc d'assurer que le parlement, notamment le Sénat, (étant donné l'existence du projet « ICT for Parliaments » au profit de l'Assemblée) dispose d'un **équipement de base et d'un centre de recherche et de documentation**.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) avec l'Assemblée Nationale et le Sénat comme partenaires de mise en œuvre.

Le projet sera placé sous la supervision d'un Comité de pilotage, qui est l'organe décisionnel du Projet, chargé de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;

- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires.

Le Comité de pilotage est composé par : les Présidents des deux chambres (ou leurs représentants) ; les Secrétaires Généraux des deux Chambres; un représentant de chacun des groupes parlementaires existants ; la Représentante Résidente du PNUD (ou son représentant). Les Présidents de l'Assemblée et du Sénat (ou leurs représentants) co-président les réunions du Comité de pilotage. Celui-ci se réunit statutairement au début de chaque trimestre, et plus fréquemment, si nécessaire, à la demande de l'un ou l'autre co-président ou du PNUD.

Chaque Président de chambre désignera un Directeur national de projet (un par chambre), issu de son administration. Ce dernier sera chargé de l'exécution des activités programmées et responsable, à ce titre, de la réalisation des objectifs assignés au projet. Il sera habilité à engager les dépenses, dans les limites définies par les budgets approuvés par le comité de pilotage devant lequel il sera redevable des résultats programmatiques et de l'utilisation des ressources. Les rôles et responsabilités du Directeur national de projet sont consignés dans les termes de référence spécifiques en Annexe E du présent document de projet.

Le projet sera exécuté en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers ayant accompagné ou souhaitant appuyer l'élaboration de la Stratégie de développement parlementaire, notamment la GTZ, la Coopération Espagnole, l'Assemblée parlementaire de la francophonie, le Parlement français, etc. Le Directeur national de projet est responsable de la tenue des réunions de revues trimestrielles avec les différents partenaires, afin d'assurer un appui coordonné à la Stratégie de Développement Parlementaire.

Suivant les termes de la Lettre d'accord signée entre le PNUD et le Parlement, faisant partie intégrante de ce document de projet (Annexe D), le bureau du PNUD/Mauritanie fournira les services d'appui à l'exécution comme suit :

- Identification et/ou recrutement des consultants du projet ;
- Identification et facilitation des activités de formation ;
- Acquisition des biens et services ;
- Gestion des ressources financières et des transactions.

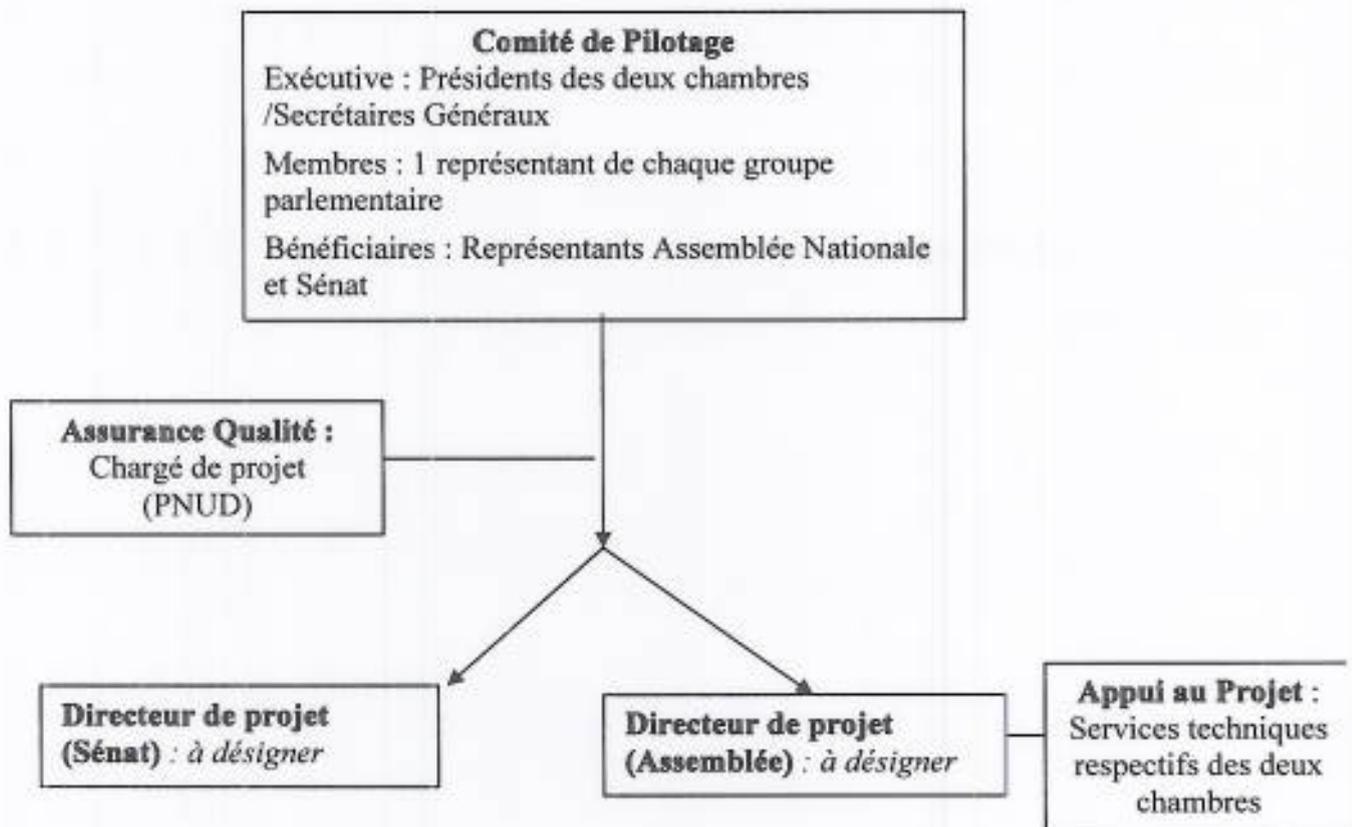
Ces activités seront menées en étroite concertation avec le Directeur national de projet concerné et toutes les informations y relatives seront partagées avec le comité de pilotage par l'intermédiaire du DNP.

Les acquisitions de biens et services et les recrutements seront effectués selon les règles et les procédures du PNUD. La gestion des ressources financières sera effectuée conformément au cadre de contrôle interne du PNUD et selon les règles et procédures prévues à cet effet. Les transactions financières seront réalisées à travers le système Atlas et les paiements effectués directement aux prestataires par le PNUD, à la demande du Directeur de projet concerné, par le biais de formulaires de demande de paiement direct.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en annexe à ce document. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du

Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

Organigramme du projet



V. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Le Directeur National de Projet, assisté d'un conseiller technique, le cas échéant, suit les activités du projet au moyen des outils et mécanismes décrits ci-dessous.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapport trimestriel d'avancement : Sur la base des informations ci-dessus dans Atlas, un rapport d'avancement du projet (PPR) sera soumis par l'assurance du projet (le chargé de programme PNUD) en utilisant le format standard disponible à cet effet. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution ou les deux), le Directeur National devra présenter un AWP Atlas révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles: Sur la base du PPR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il

approuve le plan de travail révisé et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.

- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans une optique de la revue semestrielle du CPAP et mettant l'accent sur les aspects substantifs de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour des journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de modification.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National du projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL ET BUDGET (Voir Annexe B).

VII. CADRE JURIDIQUE

Le présent document de programme constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 19 juillet 1979.

VIII. ANNEXES

A. CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES

Cadre des résultats et de ressources	
Effet escompté dans le Cadre de résultat du pays :	La bonne gouvernance, la démocratie et l'Etat de droit sont promus et renforcés dans la perspective du développement social et économique durable.
Stratégie de partenariat :	partenariat avec la GTZ, UNDESA (ICT for Parliaments), le Parlement français, l'AFP...
Titre et numéro du projet :	Programme d'Appui au Parlement Mauritanien

Effet 1 : Les conditions matérielles d'exercice et de fonctionnement du Parlement sont améliorées.

Produits attendus (outputs)	Situation de référence	Activités	Indicateurs	Partenaires	Moyens/Ressources (inputs)	
					Apport	Budget (USD)
1. Les sénateurs et l'administration du Sénat disposent d'équipements de communication plus modernes et efficaces	1. L'Assemblée va profiter d'une modernisation de son équipement dans le cadre du projet UNDESA "ICT for Parliaments". 2. Le Sénat souffre d'un manque de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes...) et de reprographie, d'un mauvais réseau téléphonique, d'un matériel de traduction vétuste et d'une absence de système d'information interne moderne.	1. Equipement des principaux bureaux du Sénat (administration, salles de réunion) en matériel informatique et mise en réseau. 2. Equipements en matériel sténographique pour le service de séance. 3. Equipement du service du compte-rendu. 4. Création d'un site web pour le Sénat.	1. % de bureaux de l'administration et des salles de réunion équipé de moyens de communication moderne au Sénat. 2. Nombre d'équipements sténographiques installés. 3. Nombre d'équipements installés au niveau du service du compte-rendu	projet UNDESA "ICT for Parliaments"	1. Achat et d'approvisionnement en matériel informatique, de communication et de sténographie 2. Recrutement d'un bureau d'étude en charge de toutes les activités liées aux TIC	40 000

<p>2. La modernisation du Centre de documentation du Sénat est initiée</p>	<p>3. Le Sénat ne dispose pas d'un site web, ni de connections internet.</p> <p>1. L'Assemblée va profiter de la création d'un Centre de documentation et de recherche dans le cadre du projet UNDESA "ICT for Parliaments".</p> <p>2. Le Sénat dispose d'un simple local où sont entreposés des documents divers.</p>	<p>1. Equipement en matériel informatique (incluant des logiciels appropriés) et de classement de ce service au sein du Sénat.</p> <p>2. Archivage et numérisation des principaux documents disponibles à ce jour au Sénat.</p>	<p>4. Existence d'un site web pour le Sénat.</p> <p>1. Nombre d'équipements installés.</p> <p>2. Nombre de documents disponibles et accessibles au sein du Centre de documentation et de recherche.</p>	<p>projet UNDESA "ICT for Parliaments"</p>	<p>1. Achat et approvisionnement en matériel informatique et de classement</p> <p>2. Recrutement d'un bureau d'études</p>	<p>2000</p>
<p>Effet 2 : L'administration parlementaire est plus performante.</p>						
<p>Produits attendus (outputs)</p>	<p>Situation de référence</p>	<p>Activités</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Moyens/Ressources(inputs)</p>	<p>Budget</p>
<p>1. Le Parlement dispose de son propre corps de fonctionnaires indépendants, ayant un statut spécifique.</p> <p>2. Le Parlement souffre d'une insuffisance de cadres, la plupart de ses fonctionnaires étant par ailleurs détachés d'autres entités gouvernementales.</p> <p>3. La commission de</p>	<p>1. Le Parlement ne dispose pas d'un corps autonome de fonctionnaires, toutefois une réforme vient d'être entamée qui a abouti à l'élaboration d'un Statut de la Fonction Publique Parlementaire (SFPP) qui est en cours d'application.</p> <p>2. Le Parlement souffre d'une insuffisance de cadres, la plupart de ses fonctionnaires étant par ailleurs détachés d'autres entités gouvernementales.</p> <p>3. La commission de</p>	<p>1. Une série de plaidoyers est organisée en direction des parlementaires et du Gouvernement afin que le budget du Parlement soit renforcé et mieux utilisé.</p> <p>2. Accompagnement dans l'application du SFPP et améliorations éventuelles.</p>	<p>1. Un nouveau corps de fonctionnaires parlementaires est mis en place.</p> <p>2. Nombre de cadres par rapport au nombre total de fonctionnaires au sein du Parlement.</p> <p>3. Existence d'un cadre de concours type pour les nouveaux cadres de l'administration parlementaire.</p>	<p>GTZ</p>	<p>1. Ateliers de plaidoyer</p> <p>2. Recrutement de bureaux d'études ou de consultants</p>	<p>20 000</p>

<p>modernisation du personnel de l'Assemblée vient de mettre en place un nouvel organigramme</p>	<p>1. Très faible niveau de formation du corps administratif actuel au sein des deux chambres.</p> <p>2. L'administration du Sénat a déjà bénéficié d'un cycle de formation aux TICs dans le cadre de l'appui du PNUD.</p> <p>3. L'Assemblée bénéficiera de formations aux TIC dans le cadre du projet "ICT for Parliaments" de l'UNDESA.</p>	<p>1. Formation continue, à l'issue d'un diagnostic préliminaire, à destination des fonctionnaires parlementaires (du service de séance et du compte-rendu, questure, commission des comptes) touchant à la fois leurs rôles et les aspects techniques de leurs fonctions.</p> <p>2. Appui technique au service informatique du Sénat et au bureau du SG, notamment par le biais d'une formation continue.</p> <p>3. Organisation d'un cycle de formation technique pour les documentalistes.</p> <p>4. Echanges d'expériences avec des Parlements partenaires, tout particulièrement de la sous région.</p>	<p>1. Nombre de formations organisées</p> <p>2. Nombre de fonctionnaires formés dans chacun des cycles</p> <p>3. Degré de satisfaction des fonctionnaires formés</p>	<p>AN et Sénat français</p>	<p>1. DSA/billets d'avion des experts français</p> <p>2. Recrutement d'un assistant au bureau du SG</p> <p>3. DSA/billets d'avion pour les voyages d'étude</p>	<p>135 000</p>
<p>2. L'administration parlementaire est plus apte à s'acquitter de ses tâches.</p>						

Effet 3 : Les parlementaires connaissent mieux leur rôle et sont en mesure d'exercer plus efficacement les fonctions de représentation et de contrôle du Parlement.

Produits attendus (outputs)	Situation de référence	Activités	Indicateurs	Partenaires	Moyens/Ressources (inputs)	
					Apport	Budget (USD)
<p>1. Le travail des commissions parlementaires est amélioré grâce à une formation approfondie de leurs membres.</p>	<p>1. Niveau général de formation des parlementaires faible avec de fortes disparités entre ceux-ci.</p> <p>2. Depuis le début de l'actuelle législature en 2007, les sénateurs et une partie des députés ont déjà bénéficié de formations générales sur le système institutionnel mauritanien, et de formations plus spécifiques sur le pouvoir de contrôle et les finances publiques, dans le cadre de l'appui du PNUD.</p> <p>3. Les sénateurs ont également bénéficié d'un cycle de formation aux TICs.</p>	<p>1. Organisation d'un cycle de formation à destination des cadres au sein du service législatif</p> <p>2. Organisation d'un cycle de formation par commission sur les thématiques liées à son domaine de compétence.</p> <p>3. Organisation d'une formation sur les pratiques parlementaires de contrôle de l'Exécutif.</p> <p>4. Echanges d'expérience auprès de Parlements partenaires, tout particulièrement de la sous région.</p>	<p>1. Nombre de formations réalisées.</p> <p>2. Nombre de parlementaires formés dans chacun des cycles.</p> <p>3. Degré de satisfaction des parlementaires formés.</p>	<p>GTZ / APF / AN et Sénat français</p>	<p>1. Ateliers de formation</p> <p>2. Recrutement de bureaux d'études ou de consultants</p>	<p>100 000</p>
<p>2. Les connaissances des parlementaires sont améliorées dans des domaines prioritaires liés au développement.</p>	<p>1. Les parlementaires disposent de faibles compétences, par ailleurs, inégales, en matière de politiques de développement.</p> <p>2. Du fait de son manque d'expertise, le Parlement est mis à l'écart de la formulation</p>	<p>1. Organisation d'un cycle de formation sur la prévention des crises et la réforme du secteur de la sécurité.</p> <p>2. Appui aux groupes thématiques en charge de la lutte contre la corruption.</p> <p>3. Organisation d'un cycle de</p>	<p>1. Nombre de formations réalisées.</p> <p>2. Nombre de parlementaires formés dans chacun des cycles.</p> <p>3. Degré de satisfaction</p>	<p>GTZ / APF / AN et Sénat français</p>	<p>1. Ateliers de formation</p> <p>2. recrutement de bureaux d'études ou de consultants</p> <p>3. reprographie</p>	<p>60 000</p>

	des stratégies et politiques en la matière.	formation sur le CSLP et la mise en œuvre des OMD. 4. Appui technique aux groupes parlementaires thématiques pour la définition et la mise en œuvre de leurs plans d'actions dans ces trois thématiques.	des parlementaires formés. 4. Nombre de plans d'action dont la mise en œuvre est initiée.		
<p>3. Les groupes parlementaires sont à même de jouer pleinement leur rôle au sein du Parlement.</p>	<p>1. Les groupes parlementaires ont déjà été appuyés par le National Democratic Institute, notamment par le biais de la mise à disposition d'un assistant parlementaire par groupe.</p> <p>2. Il existe aujourd'hui cinq groupes par Chambre mais ceux-ci manquent de structuration.</p> <p>3. Les groupes parlementaires ne disposent d'aucun budget pour leur fonctionnement, ni même d'un local et doivent donc s'autofinancer.</p>	<p>1. Plaidoyer pour la mise à disposition de fonds au bénéfice des groupes parlementaires.</p> <p>2. Organisation d'une formation sur la structuration d'un groupe parlementaire et son rôle démocratique.</p> <p>3. Mise à disposition ponctuelle d'assistants parlementaires en fonction de l'agenda des deux chambres.</p> <p>4. Echanges d'expérience auprès de Parlements partenaires, tout particulièrement de la sous région.</p>	<p>1. Existence de fonds au bénéfice des groupes parlementaires.</p> <p>2. Nombre de parlementaires formés.</p> <p>3. Degré de satisfaction des parlementaires formés.</p> <p>4. Nombre d'assistants mis à disposition et durée de celle-ci.</p>	APF	<p>1. Ateliers de plaidoyer</p> <p>2. Ateliers de formation</p> <p>3. Recrutement de bureaux d'études ou de consultants</p> <p>4. Recrutement d'assistants parlementaires</p> <p>80 000</p>
<p>4. Les populations connaissent mieux le travail parlementaire à travers une proximité accrue entre les</p>	<p>1. Une méconnaissance du travail parlementaire est perceptible au niveau de la population.</p>	<p>1. Lancement d'étude pour une radio parlementaire.</p> <p>2. Organisation d'un cycle de formation sur les techniques</p>	<p>1. Existence d'une radio parlementaire.</p> <p>2. Nombre de participants aux</p>	Radio et télévision publiques	<p>1. Recrutement d'un bureau d'étude en charge de toutes les activités de communication</p> <p>75 000</p>

<p>parlementaires et les citoyens et une meilleure visibilité des activités du Parlement.</p>	<p>2. Le Parlement dispose de moyens de communication limités.</p>	<p>d'information et de communication.</p> <p>3. Organisation d'auditions publiques associant les parlementaires, des experts et la société civile.</p>	<p>journées "portes ouvertes".</p> <p>3. Nombre de journée(s) "portes ouvertes" organisées(s).</p> <p>4. Nombre de formations réalisées.</p> <p>5. Nombre de parlementaires formés.</p> <p>6. Nombre d'auditions publiques organisées.</p>	<p>2. Achat et approvisionnement en équipement pour la radio</p>
<p>5. Les femmes parlementaires ont la capacité d'impulser des politiques de développement en faveur de la paix sociale et de la consolidation de la démocratie.</p>	<p>1. Pour la première fois, le Parlement mauritanien compte plus de 18% de femmes parlementaires, ce qui constitue une "minorité critique".</p> <p>2. Le niveau global de formation des femmes parlementaires reste faible, au même titre que celui des hommes, malgré l'organisation de formations générales sur le système institutionnel mauritanien et le fonctionnement du Parlement.</p>	<p>1. Organisation d'un cycle de formation sur les techniques de communication et de négociation.</p> <p>2. Elaboration et diffusion d'une newsletter parlementaire</p> <p>3. Organisation d'un séminaire d'introduction aux techniques de recherche et de mise en réseau, incluant la présentation de réseaux existants à l'échelle continentale voire mondiale, notamment entre femmes</p>	<p>1. Nombre de formations réalisées.</p> <p>2. Nombre de femmes parlementaires formées.</p> <p>3. Nombre de rencontres organisées.</p> <p>4. Nombre de participants aux rencontres.</p> <p>5. Degré de satisfaction des femmes parlementaires</p>	<p>Recrutement d'un bureau d'étude en charge de toutes les activités de communication</p> <p>50 000</p>

<p>6. Le nouveau règlement intérieur est adopté et testé en vue d'un meilleur fonctionnement démocratique du Parlement.</p>	<p>1. L'ancien règlement intérieur souffrait de certaines insuffisances et ne permettait pas le plein exercice des pouvoirs du Parlement dans un système démocratique.</p> <p>2. Un nouveau règlement intérieur a été validé et en cours d'application. Toutefois, un nombre d'insuffisances demeurent dans le nouveau règlement intérieur, découlant de la Constitution de la RIM.</p> <p>3. Un manuel du Sénateur a déjà été réalisé ainsi qu'un précis de finances publiques à destination des deux chambres.</p>	<p>parlementaires.</p> <p>4. Organisation de rencontres entre les femmes parlementaires et des membres de la société civile et élus locaux afin de partager leur travail et promouvoir la participation des femmes aux prises de décisions.</p>	<p>formées.</p>	<p>GTZ</p>	<p>Recrutement d'un bureau d'étude ou d'un consultant</p>	<p>40 000</p>
<p>1. Formulation de propositions en vue d'améliorer les règlements intérieurs des deux chambres, touchant notamment à la durée des sessions ou à la maîtrise de l'ordre du jour.</p> <p>2. Adaptation et publication du Manuel du Sénateur à l'Assemblée Nationale et publication.</p>	<p>1. Nombre de modifications du règlement intérieur proposées et adoptées.</p> <p>2. Existence d'un Manuel du Député.</p>	<p>1. Formulation de propositions en vue d'améliorer les règlements intérieurs des deux chambres, touchant notamment à la durée des sessions ou à la maîtrise de l'ordre du jour.</p> <p>2. Adaptation et publication du Manuel du Sénateur à l'Assemblée Nationale et publication.</p>	<p>1. Nombre de modifications du règlement intérieur proposées et adoptées.</p> <p>2. Existence d'un Manuel du Député.</p>	<p>GTZ</p>	<p>Recrutement d'un bureau d'étude ou d'un consultant</p>	<p>40 000</p>

Effet 4 : Le Parlement mobilise et coordonne plus efficacement ses ressources.

Produits attendus (outputs)	Situation de référence	Activités	Indicateurs	Partenaires	Moyens/Ressources (inputs)	
					Apport	Budget (USD)
<p>1. Le Parlement est en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires.</p>	<p>1. En l'état actuel, le Parlement n'a pas les ressources financières suffisantes pour se développer. Le budget actuel de 10 millions de dollars permet à peine de couvrir les dépenses de fonctionnement.</p> <p>2. La situation politique actuelle ne facilite pas l'engagement des bailleurs de fonds.</p>	<p>1. Appui technique à l'administration parlementaire et aux bureaux des deux chambres, notamment par le biais de formations, en vue de solliciter de nouveaux bailleurs.</p> <p>2. Organisation d'une table ronde à haut niveau afin d'assurer le financement de la mise en œuvre de la stratégie de développement parlementaire.</p>	<p>1. Budget du Parlement.</p> <p>2. Nombre de bailleurs impliqués dans l'appui au Parlement.</p>	<p>Le nombre de partenaires dépendra de l'évolution de la situation politique.</p>	<p>Ateliers de formation (recrutement d'un consultant)</p>	<p>10 000</p>
<p>2. Le Parlement est à même d'assurer une coordination de l'aide plus efficace.</p>	<p>1. Aucun cadre de coordination de l'aide n'existe à ce jour.</p> <p>2. La coordination se fait de manière ad hoc et la plupart du temps de manière bilatérale entre les PTF.</p> <p>3. Le Parlement a jusqu'à présent montré une faible capacité ainsi qu'une faible volonté de coordination de l'aide.</p>	<p>1. Appui technique à l'administration et aux bureaux des deux chambres en vue de la mise en place d'un dispositif interne de mise en œuvre de la stratégie de développement parlementaire, incluant la coordination de l'aide.</p> <p>2. Organisation de réunions périodiques, avec toutes les parties prenantes, afin d'assurer la coordination des différents PTF impliqués.</p>	<p>1. Existence d'un dispositif interne de coordination de l'aide.</p> <p>2. Nombre de réunions périodiques organisées.</p>	<p>Le nombre de partenaires dépendra de l'évolution de la situation politique.</p>	<p>10 000</p>	<p>10 000</p>

SOUS TOTAL	640 000
GESTION	110 000
FRAIS DE GESTION (7%)	52 500
GRAND TOTAL	697 500

B. CADRE DES RISQUES ET DES ELEMENTS ATTENUANT LES RISQUES

Catégorie	Année	Description	Causes	Action de changement	Date de changement d'état
Politique	2009	1. Instabilité politique et institutionnelle	1. Coup d'Etat du 6 août 2008	1. Appuyer le Parlement dans la formulation de propositions de sortie de crise	2009
			2. Difficultés persistantes à trouver une issue à la crise	2. Renforcer le rôle de médiateur du Parlement au sein de la société mauritanienne	
	2009	2. Divergences d'appréciation entre le Parlement et le Gouvernement	1. Différence dans l'échelle des priorités	1. Plaidoyer soutenu par le Parlement et les partenaires à l'égard du Gouvernement	2009
			2. Divergences sur le fond	2. Trouver des convergences sur des mesures prioritaires à adopter d'urgence	
Administrative	2009-2010	3. Divergences d'analyse et de projet entre les parlementaires	1. Différence dans l'échelle des priorités	1. Plaidoyer soutenu des parties intéressées (Parlement, Gouvernement, Bailleurs de fonds, SC)	2009-2010
			2. Divergences sur le fond	2. Entamer des débats démocratiques conclus par des votes	
	2009-2011	1. Manque de coordination entre la décision politique et l'application	1. Faiblesse de la gouvernance	1. Organisation d'un appui technique par les partenaires	2009-2011

C. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (AWP)

Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: Mauritanie

Document de Projet

Titre du Projet:	Appui au Parlement
Effet(s) UNDAF:	La bonne gouvernance, la démocratie et l'État de droit sont promus et renforcés dans la perspective d'un développement social et économique durable.
Effet(s) attendus Programme de Pays:	La modernisation de l'administration est appuyée et mise en œuvre et les institutions de contrôle disposent des outils et compétences pour jouer leur rôle <ol style="list-style-type: none">1. Les conditions de fonctionnement du Parlement sont améliorées2. L'Administration parlementaire est plus performante3. Les parlementaires sont en mesure d'exercer plus efficacement leur mission de représentation et de contrôle
Produit(s) attendu(s):	
Partenaire de mise en œuvre :	Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)
Parties Responsables :	Assemblée Nationale et Sénat

Brève Description

Le présent projet se propose de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Parlementaire, récemment adoptée par le Parlement Mauritanien. A cet effet, il est envisagé d'appuyer les deux Chambres du Parlement afin de permettre à cette institution de jouer pleinement son rôle de rouage essentiel du système démocratique. Il sera mis en œuvre par le bureau du PNUD, en étroite collaboration avec l'Assemblée Nationale et le Sénat. Le projet vise deux objectifs principaux (i) Doter le Parlement des outils essentiels afin de l'aider à exercer pleinement ses fonctions (législative, de contrôle et de représentation) ; (ii) Renforcer les capacités de l'administration parlementaire.

Période du Programme:	2009/2012
Key Result Area (Strategic Plan):	Strengthening accountable and responsive governing institutions
Atlas Award ID:	00056918
Date début:	04.2009
Date fin:	04.2012
Date réunion PAC:	23 04 09
Arrangements de Gestion:	NEX

2009 AWP budget :	200 000 \$
Total ressources requises	200 000 \$
Total ressources allouées :	200 000 \$
Programme GPPS PNUD	200 000 \$

Approuvé par les Secrétaires Généraux du Sénat et de l'Assemblée Nationale :

Approuvé par le PNUD :

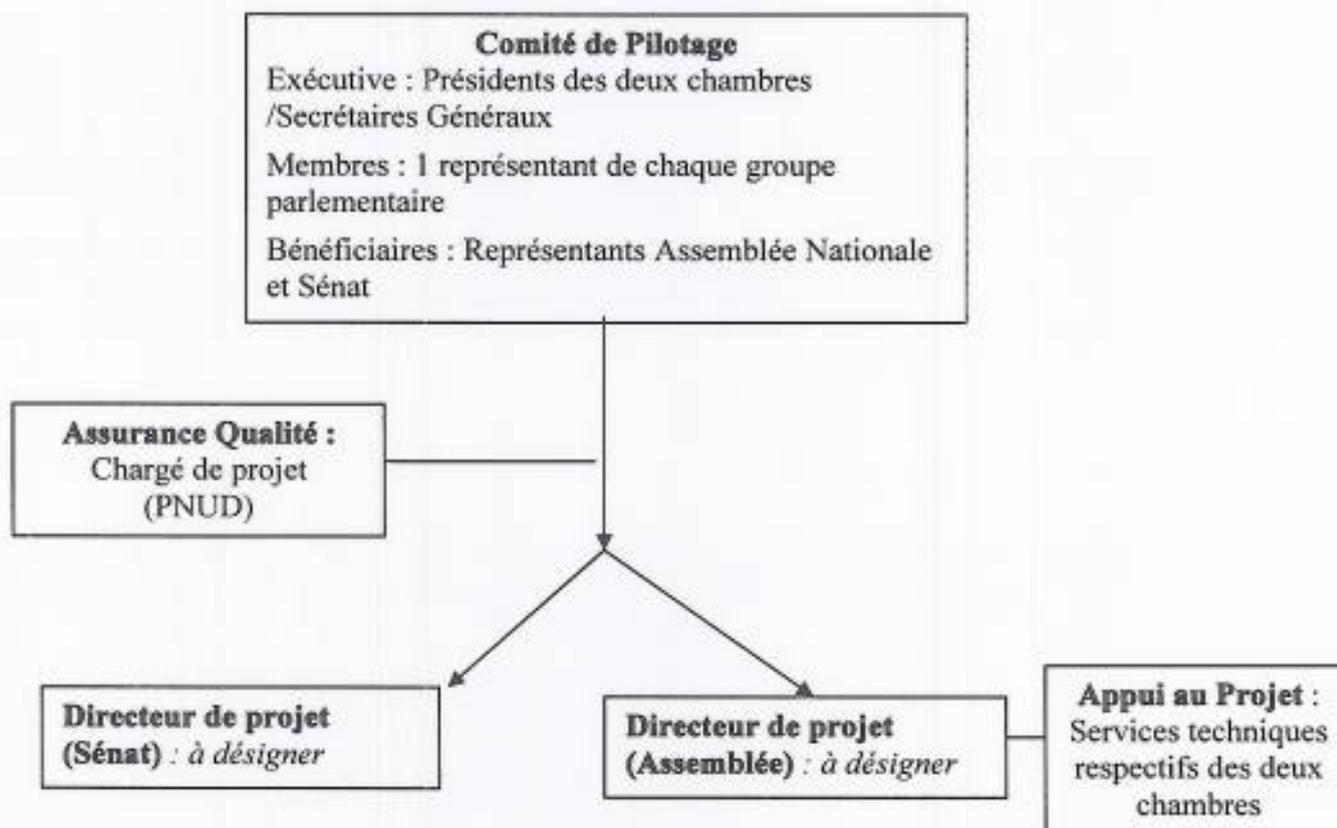
Plan de travail annuel

Année: 2009

Produits attendus baseline, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES <i>Lister les activités et les acteurs associés</i>	CHRONOGRAM				RESPONSIBLE PARTY	BUDGET		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4		Sources de fonds	Description Budget	Montant
Produit 1: Appui au Parlement Baseline: - Lancement d'une réforme du personnel de l'Assemblée (réduit à 200 personnes) - Equipement du Sénat en matériel de communication vétuste et insuffisant - Faiblesse de la formation des services des 2 chambres Indicateurs: Nombre d'équipements nouveaux dont dispose le Sénat % du personnel des 2 Chambres formé aux tâches de l'administration parlementaire Cibles: - Les principaux services des 2 Chambres sont formés aux principales tâches de l'administration parlementaire - Le Sénat est équipé de matériel de communication moderne	1. Equipement des Sénateurs et de l'administration du Sénat en matériel de communication plus moderne et efficace 2. Modernisation du Centre de documentation du Sénat 3. Formation des administrations parlementaires en gestion de ressources 4. Formation de l'administration parlementaire afin que celle-ci soit plus apte à s'acquitter de ses tâches 5. Formation du staff d'experts parlementaires afin d'améliorer le travail des commissions parlementaires 6. Formation des parlementaires dans des domaines prioritaires liés au développement					Sénat	PNUD/GPPS	72200 Equipment & Fourniture	20 000
						Sénat	PNUD/GPPS	72200 Equipment & Fourniture	20 000
						AN et Sénat Commission de Modernisation du personnel (AN)	PNUD/GPPS	71300 Local Consultants	12 000
						AN et Sénat	PNUD/GPPS	71200 International Consultants 71300 Local Consultants	30 000 10 000
						AN et Sénat	PNUD/GPPS	71300 Local Consultants	31 000
						Groupes thématiques	PNUD/GPPS	71300 Local Consultants	10 000
Effet Programme en relation: Effet 1 Création d'un environnement favorable	7: Sensibilisation et appui organisationnel aux différents groupes parlementaires					Groupes thématiques	PNUD/GPPS	71300 Local Consultants 71200 International Consultants	14 800 10 000

Arrangements de gestion

Organigramme du projet



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires.

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Les Présidents des deux chambres
- Le Représentant Résident du PNUD
- Les Secrétaires Généraux

- Les représentants des groupes parlementaires.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats .

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en annexe à ce document. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

Cadre de suivi évaluation

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisations des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.

- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

Contexte légal

Le texte ci-dessous à ajouter pour chaque projet du CPAP:

Ce document ainsi que le CPAP constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans le SBAA et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document " .

D. LETTRE D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE PARLEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Parlement de Mauritanie (ci-après nommé « le Parlement ») et les représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale. Le PNUD et le Parlement conviennent, par la présente, que le bureau de pays du PNUD peut fournir de tels services d'appui comme décrit ci-dessous :
2. En fournissant de tels services d'appui, le bureau de pays du PNUD doit veiller à renforcer la capacité du Parlement afin de lui permettre d'exécuter de telles activités directement. Les coûts engagés par le bureau de pays du PNUD dans le cadre de la prestation de ces services d'appui seront imputés au budget du projet, sur la base de la liste universelle des prix en vigueur au moment du paiement et placée en annexe au document de projet.
3. Le bureau de pays du PNUD fournira, à la demande du Parlement, les services d'appui suivants pour la réalisation des activités du programme/projet :
 - (a) Identifier et/ou recruter des consultants pour le projet;
 - (b) Identifier et faciliter les activités de formation ;
 - (c) Acquérir des biens et services ;
 - (d) Gestion des ressources financières et des transactions.
4. L'acquisition de marchandises et de services, ainsi que le recrutement de personnel du projet ou programme par le bureau de pays du PNUD seront menés conformément aux règlements, règles, politiques et procédure du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus sont détaillés dans l'annexe au document de projet, sous la forme figurant en annexe à la présente. Lorsque les nécessités de services d'appui à fournir par le bureau de pays changent au cours de la vie du projet, l'annexe au document d'appui au projet ou au document de projet seront révisés avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et des représentants du Parlement.
5. Les dispositions pertinentes de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 19 juillet 1979 (le « SBAA ») y compris les dispositions relatives à la responsabilité, et aux privilèges et immunités, s'appliqueront à la fourniture de ces services d'appui. Le Parlement conserve la responsabilité générale de l'exécution nationale du projet. La responsabilité du bureau de pays du PNUD, se limite à la fourniture des services d'appui définis dans l'annexe au document de projet.
6. Tout litige ou réclamation découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD, conformément à la présente lettre, seront traités selon les dispositions pertinentes du SBAA.
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD au titre de la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus sont précisés dans l'annexe au document de projet.
8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'avancement sur les services d'appui fournis ainsi qu'un rapport sur les coûts remboursés à ce titre, comme requis.
9. Toute modification du présent arrangement sera effectuée au moyen d'un accord mutuel écrit des parties concernées.
10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer la présente lettre et retourner deux exemplaires signés à notre bureau. Dès votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD quant aux termes et conditions régissant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale.

Veillez agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,
l'assurance de notre haute considération.

Signé au nom du PNUD
Maria Do Valle Ribeiro
Représentante Résidente

Pour le Parlement

Mohamed Vall Ould Lekouery
Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale

Mohamed Mahmoud Ould Itaweloumrou
Secrétaire Général du Sénat

Description des services d'appui à fournir par le bureau de pays du PNUD

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Parlement et les représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui de la part du bureau pays du PNUD au projet « Appui au Parlement Mauritanien » (n. 00070061).
2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord portant sur le Projet d'Appui au Parlement Mauritanien, le bureau pays du PNUD fournira des services d'appui pour ce projet, « Appui au Parlement Mauritanien » (n. 00070061), tels que décrits ci-dessous :
3. Services d'appui à fournir:

Services d'appui	Calendrier de la fourniture des services d'appui	Coûts engagés par le PNUD dans le cadre de la fourniture de tels services d'appui	Montant et mode de remboursement
1. Equipement (sénat)	Mai-Novembre	40 000 \$	Voir la liste des prix universels du PNUD 2009 en annexe (UPL)
2. Formations	Mai-Novembre	129 800 \$	
3. Publications	Juillet-Décembre	30 200 \$	

E. TDR DIRECTEUR NATIONAL DE PROJET

Termes de Référence Directeur National de Projet (DNP)

Le Directeur National de projet est responsable de la gestion du projet au quotidien. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

Le Directeur national du projet travaille en coopération avec le Chargé de Programme du PNUD et sous la supervision du Comité de pilotage, devant lequel il est redevable, selon les normes établies par ce comité et dont il assure le secrétariat.

RESPONSABILITES SPECIFIQUES

Planification

- Elaborer les plans de travail annuels et semestriels du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet, et en étroite collaboration avec le PNUD. Les plans de travail annuels devront être soumis à l'approbation du Comité de Pilotage qui en autorisera la mise en œuvre. Toute révision substantive des activités prévues en cours d'exécution devra être soumise pour approbation au comité de pilotage.
- Evaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail, et en conformité avec les estimations budgétaires fournies par le document de projet. Le budget sera soumis au comité de pilotage pour approbation en même temps que les plans de travail. Toute révision du budget en cours d'exécution au-delà d'un seuil de 10% devra être soumise au comité de pilotage pour validation.

Gestion

- Assurer la mise en œuvre des activités du projet et la production des résultats escomptés, selon les normes de qualité et de temps imparties et en conformité avec le document de projet.
- Identifier toute nécessité de changement et faire part de ces nécessités au Comité de pilotage par le biais de recommandations en vue d'assurer une gestion efficace de ce changement.
- Coordonner avec le Comité de pilotage et l'assurance du projet (PNUD), afin d'assurer la cohérence globale de la mise en œuvre du projet.
- Superviser les agents de mise en œuvre des activités (consultants, prestataires de services) et certifier le bon rendu des services.
- Préparer les termes de référence des consultants nationaux et internationaux et définir leurs tâches, telles que prévues par le projet.
- Engager les dépenses pour les activités définies dans le projet par le biais de demandes de paiement direct dûment documentées.

Suivi

- Rédaction de rapports de suivi, projets de budget et autres documents, tels que définis par les modalités de suivi du projet dans le document de projet, pour informer le comité de pilotage sur l'état d'avancement du projet, selon les mécanismes et la fréquence établis dans le document de projet (en particulier, tous les trois mois, des rapports d'avancement couvrant le dernier trimestre écoulé seront préparés).
- Gestion de tous les aspects financiers et administratifs du projet.
- Préparation et suivi des réunions du Comité de Pilotage en coopération avec le Chargé de Projet du PNUD. Au cours des réunions du Comité, le DNP présentera l'avancement trimestriel du projet et procédera à l'évaluation du projet et de ses résultats et il fera des recommandations concernant le suivi et l'orientation.

Coordination et mise en réseau

- Mobiliser un réseau actif de partenaires et s'assurer d'une bonne coordination entre eux, permettant de promouvoir la mise en synergie des interventions des différents partenaires.
- Veiller à ce que l'exécution des activités du projet ne fasse pas double emploi avec celles d'autres intervenants.
- Identifier et solliciter, pour assurer une mise en œuvre de qualité, tout appui technique jugé nécessaire ou ayant une valeur ajoutée dans la mise en œuvre du projet.
- Utiliser l'expertise locale des autres agences des Nations Unies œuvrant dans le même domaine d'intervention, des universités, de la société civile, des ONG et de tout autre acteur dont l'expertise pourrait représenter une valeur ajoutée pour le projet.